



# **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur [le site www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

## **Table des matières**

<b>1. Caractérisation technique du service.....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) .....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Volumes facturés.....	5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents .....	6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	9
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....</b>	<b>10</b>
2.1. Modalités de tarification .....	10
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....	12
2.3. Recettes.....	14
<b>3. Indicateurs de performance</b>	<b>15</b>
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	15
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	15
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	17
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	17
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	18
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	18
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	20
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	20
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	21
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	21
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	22
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	22
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	23
3.14. Taux de réclamations (P258.1) .....	24
<b>4. Financement des investissements.....</b>	<b>25</b>
4.1. Montants financiers.....	25
4.2. Etat de la dette du service .....	25
4.3. Amortissements .....	25
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	25
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	25
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....</b>	<b>26</b>
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	26
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	26
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs</b>	<b>27</b>

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau :  communal communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : **Espace Communautaire Lons Agglomération**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchements  Oui  Non  
 Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses  Oui  Non

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **32 communes**
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : **24/02/2014**  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en  **régie**  
 **régie avec prestataire de service**  
 **régie intéressée**  
 **gérance**  
 **délégation de service public : affermage**  
 **délégation de service public : concession**

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **32 600** habitants au 31/12/2020.

### **1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

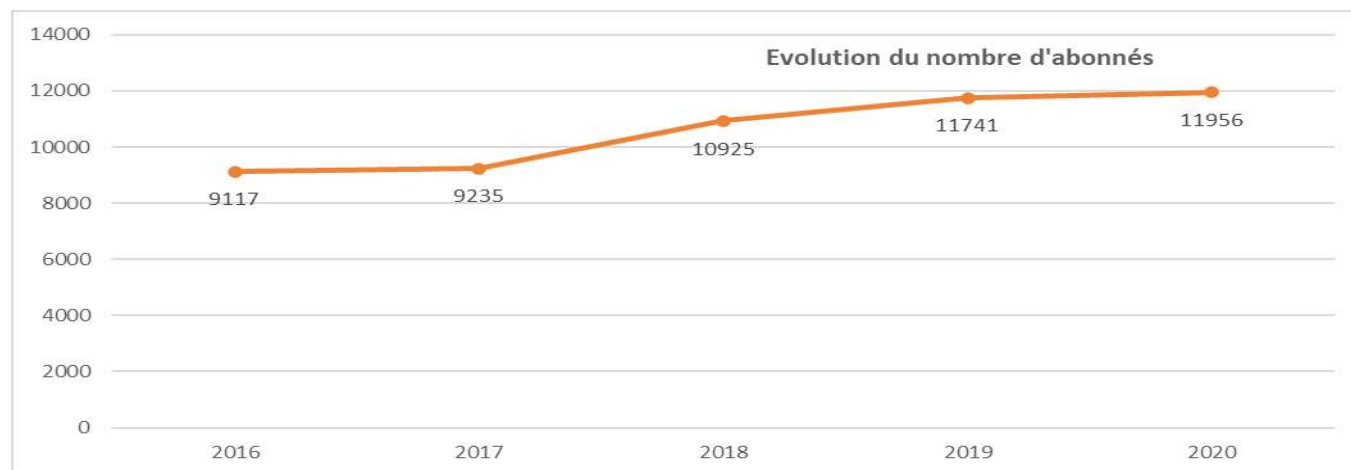
Le service public d'assainissement collectif dessert **11 956** abonnés au 31/12/2020.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Total abonnés 2019	Abonnés 2020	Abonnés END 2020	Total abonnés 2020	Variation en % 2019 / 2020
BORNAY	82	83		83	1.22 %
BRIOD	70	69		69	-1.43 %
CHILLE	133	146	1	147	10.53 %
CHILLY-LE-VIGNOBLE	286	288		288	0.70 %
CONDAMINE	119	119		119	0 %
CONLIEGE	359	363		363	1.11 %
COURBOUZON	290	291	1	292	2.85 %
COURLANS	423	431	1	432	2.13 %
COURLAOUX	597	598	16	614	2.85 %
FREBUANS	186	186		186	0 %
GEVINGEY	226	231		231	2.21 %
LE PIN	109	131		131	20.18 %
L'ETOILE	283	284		284	0.35 %
LONS-LE-SAUNIER	3948	3968	40	4008	1.52 %
MACORNAY	486	492	2	494	1.65 %
MESSIA-SUR-SORNE	426	434	3	437	2.58 %
MOIRON	84	84		84	0 %
MONTAIGU	255	258	1	259	1.57 %
MONTMOROT	1394	1398	9	1407	0.93 %
PANNESSIERES	220	223		223	1.36 %
PERRIGNY	850	860	13	873	2.71 %
REVIGNY	136	136		136	0 %
ST DIDIER	127	128		128	0.79 %
TRENAL	200	201		201	0.50 %
VERNANTOIS	187	193		193	3.21 %
VEVY	143	142		142	-0.70 %
VILLENEUVE-SOUS-PYMONT	122	132		132	8.20 %
TOTAL	11741	11869		11956	4.23 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **47.86** abonnés/km au 31/12/2020 (**49.46** abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonnement (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de **2.75** habitants/abonnement au 31/12/2020 (**3.11** habitants/abonné au 31/12/2019).



### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2019 (en m <sup>3</sup> )	Volumes facturés en 2020 (en m <sup>3</sup> )	Variation en % 2019 / 2020
Abonnés domestiques (1)	<b>1 500 029</b>	<b>1 672 090</b>	<b>11.47</b>
Abonnés non domestiques	<b>194 489</b>	<b>201 349</b>	<b>3.52</b>
Total des volumes facturés aux abonnés	<b>1 694 518</b>	<b>1 873 439</b>	<b>10.55</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m3	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m3	Variation en %
Sans objet			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m3	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m3	Variation en %
Sans objet			

### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique est de **14** au 31/12/2020 (**14** au 31/12/2019).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou Transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de : 165.8 km de réseau unitaire hors branchements, 77.3 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements et 6.6 km de réseau de refoulement.

Soit un linéaire de collecte total de 249.8 km (231.9 km au 31/12/2019).

SYSTÈME VALLIERE	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	112019	32115	2326	0

SYSTÈME SORNE	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	26629	32231	2085	0

SYSTEMES COMMUNAUX	UNITAIRE (EU + EP)	EAUX USEES	REFOULEMENT	
			EU	EP
Total (ml)	27160	12979	2267	0

Total (ml)	165808	77325	6678	0
------------	--------	-------	------	---

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
BSR STEP Montmorot	STEP Montmorot	3000 m <sup>3</sup>
BSR STEP Courlaoux	STEP Courlaoux	1000 m <sup>3</sup>
Décanteur	Montmorot	1900 m <sup>3</sup>

## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU de MONTMOROT**

Code Sandre de la station : **060939362001**

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				<b>Boues activées</b>							
Date de mise en service				<b>01/10/1993</b>							
Commune d'implantation				<b>Montmorot</b>							
Lieu-dit				<b>Le Rocher</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				<b>44 000</b>							
Nombre d'abonnés raccordés				<b>7261</b>							
Nombre d'habitants raccordés				<b>23571</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				<b>47065</b>							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à				Autorisation en date du <b>17/11/2011</b>							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur : <b>Cours d'eau</b> Nom du milieu récepteur : <b>La Vallière</b>							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>25</b>			<b>ou</b>			<b>70</b>			
DCO		<b>90</b>			<b>ou</b>			<b>75</b>			
MES		<b>30</b>			<b>ou</b>			<b>90</b>			
NGL		<b>10</b>			<b>ou</b>			<b>70</b>			
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt		<b>2</b>			<b>ou</b>			<b>80</b>			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>(1)</b>	<b>Oui</b>	<b>5.55</b>	<b>93.33</b>	<b>29.08</b>	<b>88.12</b>	<b>9.25</b>	<b>89.94</b>	<b>6.39</b>	<b>78.69</b>	<b>0.61</b>	<b>83.28</b>

**(1)** Moyenne de l'ensemble des mesures réglementaires réalisées en 2020 dans des conditions normales d'exploitation



STEU de COURLAOUX

Code Sandre de la station : 060939171001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		<b>Boues activées</b>									
Date de mise en service		<b>18/06/2010</b>									
Commune d'implantation		<b>Courlaoux</b>									
Lieu-dit		<b>En Renal</b>									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>7000</b>									
Nombre d'abonnés raccordés		<b>2997</b>									
Nombre d'habitants raccordés		<b>5711</b>									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>6873</b>									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du <b>28/12/2007</b> (récépissé)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Fossés et cours d'eau</b> Nom du milieu récepteur : <b>La Vallière</b>									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>25</b>			<b>et</b>			<b>80</b>			
DCO		<b>125</b>			<b>et</b>			<b>75</b>			
MES		<b>35</b>			<b>et</b>			<b>90</b>			
NGL		<b>15</b>			<b>et</b>			<b>70</b>			
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt		<b>2</b>			<b>et</b>			<b>80</b>			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>(1)</b>	<b>Oui</b>	<b>4.90</b>	<b>96.47</b>	<b>24.32</b>	<b>93.04</b>	<b>5.48</b>	<b>96.86</b>	<b>6.71</b>	<b>85.02</b>	<b>1.26</b>	<b>72.35</b>

(1) Moyenne de l'ensemble des mesures réglementaires réalisées en 2020 dans des conditions normales d'exploitation

STEU de BRIOD

Code Sandre de la station : 060939079001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)						<b>Filtres plantés de roseaux</b>					
Date de mise en service						<b>01/2006</b>					
Commune d'implantation						<b>Briod</b>					
Lieu-dit						<b>Rue du clos</b>					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>						<b>200</b>					
Nombre d'abonnés raccordés						<b>69</b>					
Nombre d'habitants raccordés						<b>182</b>					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j						<b>Sans objet</b>					
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Déclaration en date du <b>24/06/2005</b>								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : <b>Rejet souterrain, infiltration dans le sol</b>								
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>			<b>25</b>			<b>ou</b>			<b>70</b>		
DCO			<b>125</b>			<b>ou</b>			<b>75</b>		
MES			<b>35</b>			<b>ou</b>			<b>90</b>		
NGL			<b>25</b>			<b>ou</b>					
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt			<b>4</b>								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>23/11/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>&lt;3</b>	<b>100</b>	<b>29.2</b>	<b>96.7</b>	<b>4</b>	<b>98.5</b>	<b>18.7</b>	<b>81.5</b>	<b>2.88</b>	<b>71.3</b>

STEU de BORNAY

Code Sandre de la station : 060939066001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)		<b>Biodisques</b>										
Date de mise en service		<b>01/2011</b>										
Commune d'implantation		<b>Bornay</b>										
Lieu-dit		<b>Rue Saint Néron</b>										
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>250</b>										
Nombre d'abonnés raccordés		<b>83</b>										
Nombre d'habitants raccordés		<b>172</b>										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>Sans objet</b>										
Prescriptions de rejet												
Soumise à		Déclaration en date du <b>26/05/2010</b>										
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Infiltration dans le sol</b>										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>35</b>			<b>ou</b>				<b>60</b>			
DCO		<b>125</b>			<b>ou</b>				<b>60</b>			
MES		<b>35</b>			<b>ou</b>				<b>50</b>			
NGL												
NTK		<b>30</b>										
pH												
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>												
Pt		<b>10</b>			<b>ou</b>				<b>25</b>			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt		
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	
<b>25/11/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>5.36</b>	<b>99.2</b>	<b>45.8</b>	<b>97.8</b>	<b>15</b>	<b>97.4</b>	<b>34.8</b>	<b>88.9</b>	<b>5.29</b>	<b>81.6</b>	

STEU de CONDAMINE

Code Sandre de la station : 060939162001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				<b>Filtres plantés de roseaux</b>							
Date de mise en service				<b>01/2011</b>							
Commune d'implantation				<b>Condamine</b>							
Lieu-dit				<b>Route de Trenal</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				<b>305</b>							
Nombre d'abonnés raccordés				<b>119</b>							
Nombre d'habitants raccordés				<b>232</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				<b>Sans objet</b>							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Déclaration en date du <b>20/07/2011</b>									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Fossés &amp; cours d'eau</b> Nom du milieu récepteur : <b>La Vallière</b>									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>25</b>			<b>ou</b>			<b>70</b>			
DCO		<b>125</b>			<b>ou</b>			<b>75</b>			
MES		<b>35</b>			<b>ou</b>			<b>90</b>			
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>25/11/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>&lt;3</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>95.5</b>	<b>&lt;2</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

STEU de GEVINGEY

Code Sandre de la station : 060939251002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien et filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				01/2013							
Commune d'implantation				Gevingey							
Lieu-dit				Route de Saint-Georges							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				900							
Nombre d'abonnés raccordés				231							
Nombre d'habitants raccordés				439							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration en date du 09/09/2010								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Cours d'eau Nom du milieu récepteur : Ruisseau Les Zénans								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25			ou			60			
DCO		125			ou			60			
MES		35			ou			50			
NGL											
NTK		10									
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt		2									
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
26/11/2020	Oui	3	100	6.03	98	2	100	21.8	-	1.27	-

STEU de LE PIN

Code Sandre de la station : 060939421001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			<b>Lagune</b>								
Date de mise en service			<b>30/06/1989</b>								
Commune d'implantation			<b>Le Pin</b>								
Lieu-dit			<b>Chemin Saint Martin</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			<b>300</b>								
Nombre d'abonnés raccordés			<b>131</b>								
Nombre d'habitants raccordés			<b>233</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			<b>Sans objet</b>								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration (non disponible car mise en service en 1989)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : <b>Fossé – Infiltration dans le sol</b>								
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>			35			<b>ou</b>			60		
DCO			200			<b>ou</b>			60		
MES						<b>ou</b>			50		
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>22/11/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>&lt;3</b>	<b>100</b>	<b>47.3</b>	<b>96.9</b>	<b>13</b>	<b>98.1</b>	-	-	-	-

STEU de L'ETOILE

Code Sandre de la station : 060939217001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		<b>Lagune</b>									
Date de mise en service		<b>30/11/1985</b>									
Commune d'implantation		<b>L'Etoile</b>									
Lieu-dit		<b>RD38 Route de Ruffey sur Seille</b>									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		<b>600</b>									
Nombre d'abonnés raccordés		<b>284</b>									
Nombre d'habitants raccordés		<b>543</b>									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		<b>Sans objet</b>									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1985)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Cours d'eau</b> Nom du milieu récepteur : <b>Ruisseau des Mouraches</b>									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>35</b>			<b>ou</b>			<b>60</b>			
DCO		<b>200</b>			<b>ou</b>			<b>60</b>			
MES					<b>ou</b>			<b>50</b>			
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>03/12/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>7.11</b>	<b>71.1</b>	<b>16.4</b>	<b>91.3</b>	<b>3.5</b>	<b>99</b>	<b>12.6</b>	<b>30.1</b>	<b>1.31</b>	<b>0.17</b>

STEU de PANNESSIERES

Code Sandre de la station : 060939404001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				12/1992							
Commune d'implantation				Pannessières							
Lieu-dit				Chemin de mercenet							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				400							
Nombre d'abonnés raccordés				223							
Nombre d'habitants raccordés				471							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				Sans objet							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration (non disponible car mise en service en 1986)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Infiltration dans le sol</b>									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35			ou			60			
DCO		200			ou			60			
MES					ou			50			
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
23/11/2020	Oui	3.01	100	13.4	99.2	6.1	99	10.5	90.3	0.975	95.4



STEU de SAINT DIDIER

Code Sandre de la station : 060939480001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			<b>Lagunes</b>								
Date de mise en service			<b>01/1988</b>								
Commune d'implantation			<b>Saint Didier</b>								
Lieu-dit			<b>Chemin des Madeleines</b>								
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			<b>270</b>								
Nombre d'abonnés raccordés			<b>128</b>								
Nombre d'habitants raccordés			<b>253</b>								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			<b>Sans objet</b>								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Déclaration (non disponible car mise en service en 1988)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur								
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>			35			<b>ou</b>			60		
DCO			200			<b>ou</b>			60		
MES						<b>ou</b>			50		
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>03/12/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>14.4</b>	<b>94.8</b>	<b>67.5</b>	<b>89.8</b>	<b>18</b>	<b>92</b>	<b>39</b>	<b>79.8</b>	<b>3.75</b>	<b>69.8</b>

STEU de TRENAL

Code Sandre de la station : 060939537001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)						<b>Décanteur &amp; lit bactérien</b>					
Date de mise en service						<b>12/1989</b>					
Commune d'implantation						<b>Trenal</b>					
Lieu-dit						<b>Route de Condamine</b>					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>						<b>350</b>					
Nombre d'abonnés raccordés						<b>201</b>					
Nombre d'habitants raccordés						<b>451</b>					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j						<b>Sans objet</b>					
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			Déclaration (non disponible car mise en service en 1989)								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur								
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>			35			<b>ou</b>			60		
DCO			200			<b>ou</b>			60		
MES									50		
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>25/11/2020</b>	<b>Non</b>	<b>51.9</b>	<b>93.7</b>	<b>256</b>	<b>84</b>	<b>120</b>	<b>92</b>	<b>71.3</b>	<b>47.6</b>	<b>7.92</b>	<b>53.7</b>

STEU de VEVY

Code Sandre de la station : 060939558001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				<b>Décanteur &amp; biodisques</b>							
Date de mise en service				<b>30/04/2004</b>							
Commune d'implantation				<b>Vevy</b>							
Lieu-dit				<b>Rue du Saugeois</b>							
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				<b>400</b>							
Nombre d'abonnés raccordés				<b>142</b>							
Nombre d'habitants raccordés				<b>272</b>							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				<b>Sans objet</b>							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Déclaration (récépissé de 2003)									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : <b>Rejet souterrain</b> Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		<b>35</b>			<b>ou</b>			<b>60</b>			
DCO		<b>200</b>			<b>ou</b>			<b>60</b>			
MES					<b>ou</b>			<b>50</b>			
NGL											
NTK											
pH											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>											
Pt											
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %	Conc. mg/l	Rend. %
<b>23/11/2020</b>	<b>Oui</b>	<b>4.22</b>	<b>98</b>	<b>44.5</b>	<b>91</b>	<b>9.7</b>	<b>91.1</b>	<b>35.4</b>	<b>61.15</b>	<b>6.12</b>	<b>99.35</b>

## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEU de Montmorot	776	852
STEU de Courlaoux	102.73	115
<b>Total des boues produites</b>	<b>878.73</b>	<b>967</b>

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEP de Montmorot	776.67	771.88
STEP de Courlaoux	102.73	118
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>879.40</b>	<b>889.88</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Frais d'accès au service :	0 €	0 €
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(1)</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>
Participation aux frais de branchement	0 €	0 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs ECLA (sauf Bornay & Gevingey)	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Abonnement <sup>(1)</sup>	0 €	0 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Prix au m <sup>3</sup>	1.143 €/m <sup>3</sup>	1.166 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	Pas d'assujettissement TVA	
<b>Redevances</b>		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>

Tarifs Bornay	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Abonnement <sup>(1)</sup>	<b>29 €</b>	<b>26 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Prix au m <sup>3</sup>	<b>1.80 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.65 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA	Pas d'assujettissement TVA	
<b>Redevances</b>		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	<b>0.15 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0.15 €/m<sup>3</sup></b>

Tarifs Gevingey	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Part de la collectivité</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
Abonnement <sup>(1)</sup>	<b>32.50 €</b>	<b>26 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
Prix au m <sup>3</sup>	<b>1.363 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1.355 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	Pas d'assujettissement TVA	
<b>Redevances</b>		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	<b>0.15 €/m<sup>3</sup></b>	<b>0.15 €/m<sup>3</sup></b>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du 13/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs pour la commune de Gevingey
- Délibération du 20/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs pour la commune de Bornay

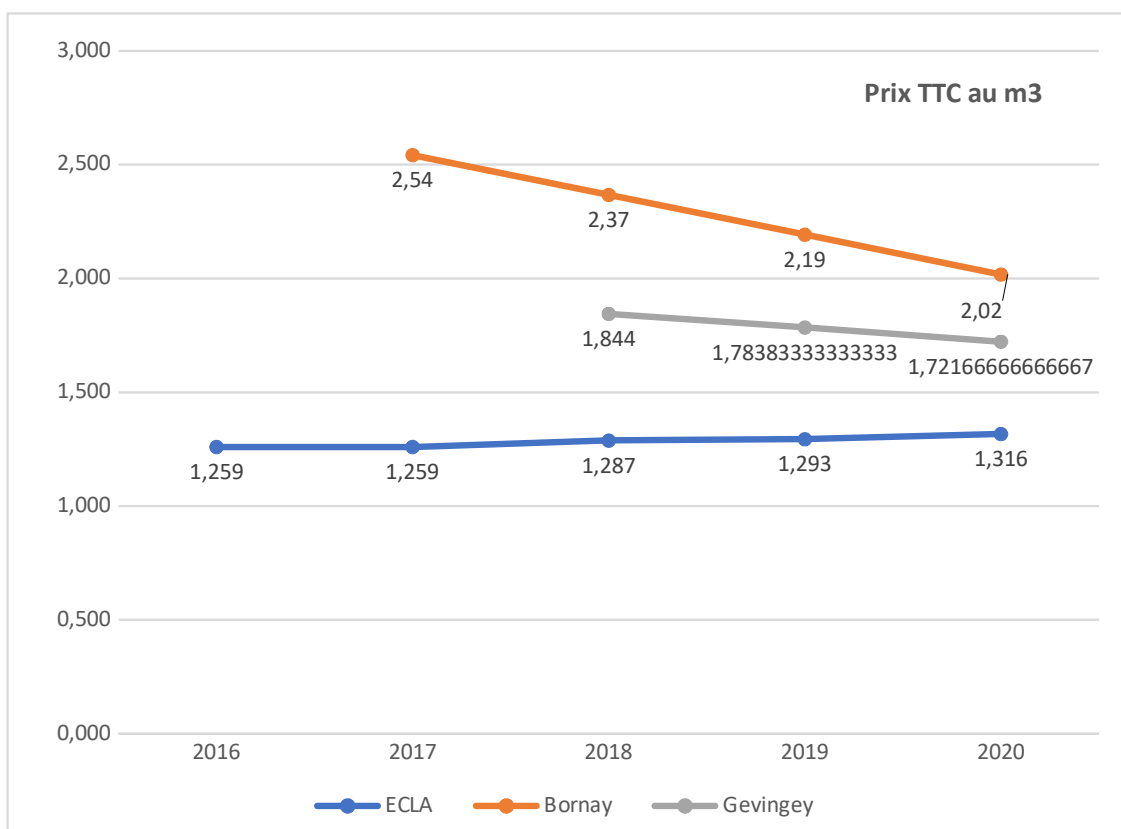
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type ECLA	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	137.16	139.92	-
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la Collectivité (A)	137.16	139.92	2.01
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup> (B)	18	18	0
<b>Total (A+B)</b>	<b>155.16</b>	<b>157.92</b>	<b>1.78</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.293</b>	<b>1.316</b>	<b>1.78</b>

Facture type Bornay	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	29	26	-10.34
Part proportionnelle	216	198	-8.33
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la Collectivité (A)	245	224	-8.57
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup> (B)	18	18	0
<b>Total (A+B)</b>	<b>263</b>	<b>242</b>	<b>-7.98</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.191</b>	<b>2.016</b>	<b>-7.98</b>

Facture type Gevingey	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	32.50	26	-20
Part proportionnelle	163.56	162.6	-0.59
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la Collectivité (A)	196.06	188.6	-3.8
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18	18	0
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup> (B)	18	18	0
<b>Total (A+B)</b>	<b>214.06</b>	<b>206.6</b>	<b>-3.49</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1.783</b>	<b>1.721</b>	<b>-3.49</b>





Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €
ECLA	<b>1.293</b>	<b>1.316</b>
Bornay	<b>2.191</b>	<b>2.016</b>
Gevingey	<b>1.783</b>	<b>1.721</b>

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- 2019 => 2020 : +2% sur redevance ECLA liée à l'augmentation coût de la vie et diminution des recettes
- Augmentation du tarif entre 2020 & 2021 liée au plan pluriannuel d'investissement défini à l'issue du schéma directeur d'assainissement sur les systèmes Sorne & Vallière et au programme de mise en conformité des systèmes communaux (50 M€ TTC sur 10 ans)
- Gevingey & Bornay : convergence des tarifs définie lors de l'intégration des communes

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>2 260 021.55 €</b>	<b>2 234 380.14 €</b>	- 1.13 %
<i>dont abonnements</i>	-	-	
Redevance eaux usées usage non domestique	<b>239 616.65 €</b>	<b>203 805.60 €</b>	- 14.95 %
<i>dont abonnements</i>	-	-	
Recette pour boues et effluents importés	<b>81 499.19 €</b>	<b>184 383.81 €</b>	<b>126.24 % (1)</b>
Régularisations (+/-)	-	-	
Total recettes de facturation	<b>2 581 137.39 €</b>	<b>2 622 569.55</b>	<b>1.61 %</b>
Recettes de raccordement ( <i>contrôles de branchements</i> )	<b>13 440.00 €</b>	<b>14 715.60 €</b>	<b>9.49 %</b>
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>9 529.27 €</b>	<b>32 095.04 €</b>	<b>236.80 % (2)</b>
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>212 994.94 €</b>	<b>253 107.83 €</b>	<b>18.83 %</b>
Recettes liées aux travaux <i>de branchement</i>	<b>88 119.50 €</b>	<b>58 623.16 €</b>	- 33.47 %
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	
Autres recettes : Autres prestations auprès des abonnés (PFAC)	<b>98 267.56 €</b>	<b>93 531.60 €</b>	- 4.82 %
Total autres recettes	<b>422 351.27 €</b>	<b>452 073.23 €</b>	<b>7.04 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 003 488.66 €</b>	<b>3 074 642.78 €</b>	<b>2.37 %</b>

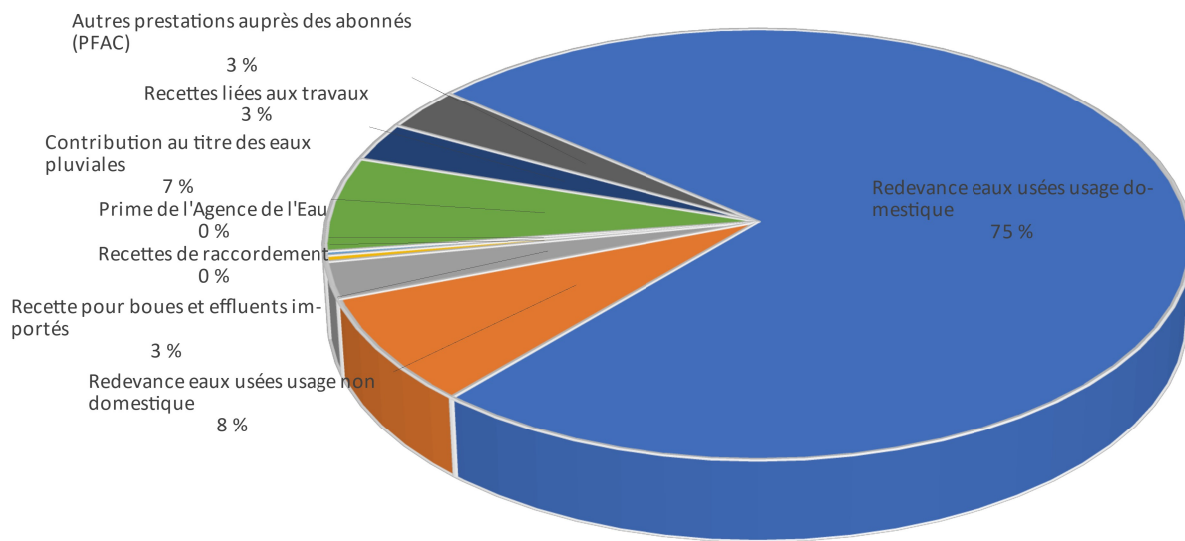
(1) Lixiviats / SYDOM : 2019 / 2020 = + **43 288 €**

Report en 2020 du dernier trimestre 2019 = + **28 692 €**

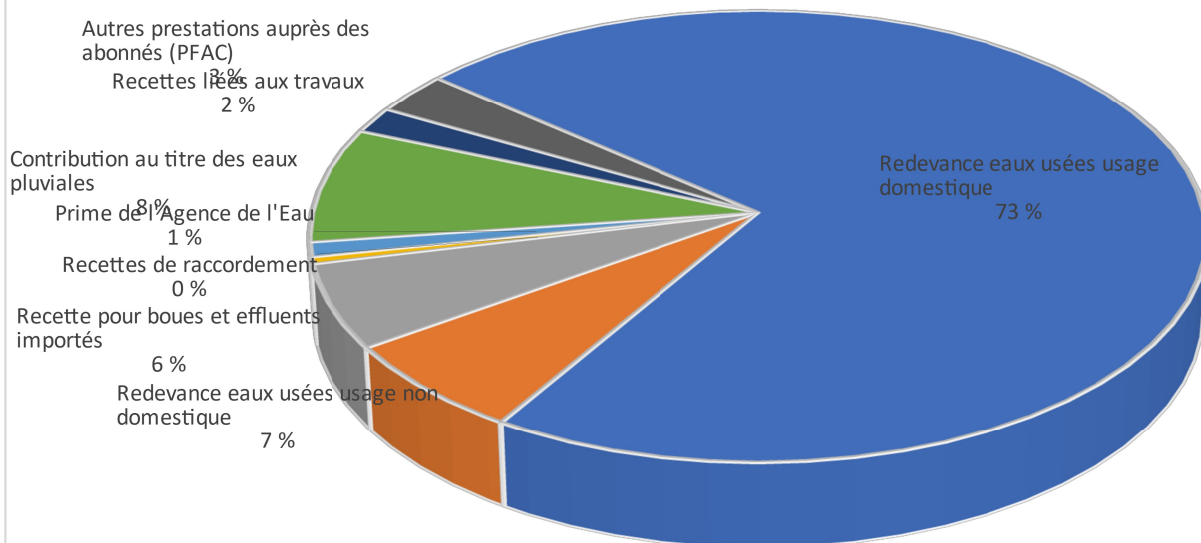
Recherche de micropolluants STEP de MONTMOROT / AERMC = + **11 398 €**

(2) Subvention opération collective de lutte contre les pollutions toxiques / AERMC 2020 = + **17 202 €**

### Recettes / Exercice 2019



### Recettes / Exercice 2020



### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97.9 %** des 32600 abonnés potentiels (**98,1 %** pour 2019).

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes:

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points obtenus
<b>PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	<b>10</b>
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 5 points non: 0 point	Oui	<b>5</b>
<b>PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	<b>30</b>
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		50 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (1)	%	<b>10</b>
<b>PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (1)	50%	<b>10</b>
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui: 5 points non: 0 point	Oui	<b>5</b>
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	<b>5</b>
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	<b>5</b>
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 5 points non : 0 point	Oui	<b>5</b>
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 5 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	<b>5</b>
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>90</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/an pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP Montmorot	<b>Non mesuré</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
STEP Courlaoux		<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/an pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP Montmorot	<b>783 144</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
STEP Courlaoux	<b>70 123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Indice global		<b>0</b>	<b>91,78</b>

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/an pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEP Montmorot	<b>783 144</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
STEP Courlaoux	<b>70 123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Indice global		<b>0</b>	<b>91,78</b>

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :  
le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,  
la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEU de Montmorot :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<b>737.96</b>
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<b>33.92</b>
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre: ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		<b>771.88</b>

STEU de Courlaoux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	<b>118</b>
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre: ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		<b>118</b>

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100% (100% en 2019)**.

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Aucune demande d'indemnisation déposée en vue d'un dédommagement sur l'exercice 2020.

$$\text{Taux de débordement des effluents pour 1000 habitants} = \frac{\text{Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{Nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants (**0.1** en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : **3** (**1** en 2019)

$$\text{Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{Nombre de points noirs}}{\text{Linéaire du réseau de collecte hors branchement}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de **1.20** par 100 km de réseau (**0.43** en 2019).

#### Points noirs :

Réseau pluvial Rivoire 427 ml = Interventions récurrentes du fait de la vétusté de la canalisation

Branchement 18 rue Jaurés Montmorot = Curages réguliers du fait d'une contre pente

DO 500 = Curages réguliers de la fosse à sable



### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en ml	562	3087	257	672	1393

Au cours des 5 derniers exercices, **5.97** km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{Linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,55 % (0.28 % en 2019)**.

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{Conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{Nombre de bilans conformes}}{\text{Nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2020	Nombre de bilans conformes exercice 2020	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Pourcentage de bilans conformes exercice 2020
STEU de Montmorot	55	52	92.30 %	94.54 %
STEU de Courlaoux	25	24	75 %	96 %

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
+10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
+20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
+30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **110/120 (110/120 en 2019)**.

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49)

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{Encours de la dette au 31/12 de l'année d'exercice}}{\text{Epargne brut annuelle}} \times 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	3 668 879.48 €	3 142 871.67 €
Epargne brute annuelle en €	1 243 847.10 €	1 106 313.23 €
Durée d'extinction de la dette en années	2.95 ans	2.84 ans

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués

(par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2020 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures des années précédente} = \frac{\text{Montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 Décembre de l'année en cours}}{\text{Chiffre d'affaire TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € (1)	1 693 538.34 €	1 963 023.31 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en €	2 260 021.55 €	2 234 380.14 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement	74.93 %	87.85 %

(1) Factures de régularisation émises en décembre 2019 considérées comme impayées car encaissées en 2020

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de **0.33** pour 1000 abonnés (**1.05** en 2019).

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Taux	2.5	1.1	0.82	1.05	0.33

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	<b>969 992.17 €</b>	<b>1 229 164 €</b>
Montants des subventions en €	<b>15 033 €</b>	<b>40 000 €</b>
Montants des contributions du budget général en €	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

### **4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre 2020 (montant restant dû en €)	<b>3 668 879 €</b>	<b>3 142 871.67 €</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	<b>213 499 €</b>
	en intérêts	<b>165 347 €</b>
		<b>203 397.45 €</b>
		<b>133 270.32 €</b>

### **4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 1 232 197 € (1 201 008 € en 2019).

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Les travaux et montants présentés sont issus du plan pluriannuel d'investissement (2021=>2031)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Vallière : mise en séparatif et réhabilitation des réseaux (Schéma directeur 2020)	24 553 542 € TTC
Sorne : mise en séparatif et réhabilitation des réseaux (Schéma directeur 2020)	9 446 512 € TTC
Pannessières : réhabilitation réseaux et station	1 700 000 € TTC
L'Etoile : réhabilitation réseaux et station	2 220 000 € TTC
Saint Didier : réhabilitation réseaux et station	1 113 000 € TTC
Le Pin : réhabilitation réseaux et station	320 000 € TTC
Cesancey : construction d'infrastructure d'assainissement réseaux et station	1 920 000 € TTC
Trenal : réhabilitation station	500 000 € TTC
Bornay : réhabilitation réseaux	720 000 € TTC
Grosses réparations diverses (cumul sur 10 ans)	6 731 860 € TTC

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Investissements</b>											
Mise en séparatif SORNE Priorité 1	559 240,00 €	559 240,00 €	559 240,00 €	559 240,00 €							
Mise en séparatif SORNE Priorité 2					398 784,00 €	398 784,00 €	398 784,00 €	398 784,00 €			
Mise en séparatif SORNE Priorité 3									538 042,00 €	538 042,00 €	538 042,00 €
Réhabilitation SORNE Priorité 1	264 258,00 €	264 258,00 €									
Réhabilitation SORNE Priorité 2			349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €	349 770,00 €				
Réhabilitation SORNE Priorité 3								421 731,00 €	421 731,00 €	421 731,00 €	421 731,00 €
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 1	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €	2 494 478,00 €							
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 2					2 158 556,00 €	2 158 556,00 €	2 158 556,00 €	2 158 556,00 €			
Mise en séparatif VALLIERE Priorité 3									1 686 448,00 €	1 686 448,00 €	
Réhabilitation VALLIERE Priorité 1	363 196,00 €	363 196,00 €	363 196,00 €								
Réhabilitation VALLIERE Priorité 2				179 130,00 €	179 130,00 €	179 130,00 €					
Réhabilitation VALLIERE Priorité 3							235 383,00 €	235 383,00 €	235 383,00 €	235 383,00 €	
Sectorisation SORNE	36 000,00 €										
Réhabilitation station de PANNESSIERES		600 000,00 €									
Réseau PANNESSIERES	180 000,00 €		550 000,00 €	370 000,00 €							
Réhabilitation station de L'ETOILE						660 000,00 €					
Réseau L'ETOILE				520 000,00 €	520 000,00 €		520 000,00 €				
Réhabilitation station de ST DIDIER							360 000,00 €				
Réseau ST DIDIER					376 500,00 €	376 500,00 €					
Réseau LE PIN						320 000,00 €					
construction station CESANCEY		480 000,00 €									
Réseau CESANCEY			480 000,00 €	480 000,00 €	480 000,00 €						
TRENAL	250 000,00 €	250 000,00 €									
Réseau BORNAY								720 000,00 €			
PUBLY Lotissement VISESSARD	100 000,00 €										
Grosses réparations chapitre 21 step MONTMOROT	567 000,00 €	500 000,00 €	510 000,00 €	520 200,00 €	530 604,00 €	541 216,08 €	552 040,40 €	563 081,21 €	574 342,83 €	585 829,69 €	597 546,28 €
Total	5 504 172,00 €	5 511 172,00 €	5 306 684,00 €	5 472 818,00 €	4 993 344,00 €	4 983 956,08 €	4 574 533,40 €	4 497 535,21 €	3 455 946,83 €	3 467 433,69 €	1 557 319,28 €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances.

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association « Peuples solidaires »	600

## 6. Tableau récapitulatif des Indicateurs

Indicateurs descriptifs des services		Valeur 2019	Valeur 2020	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<b>32680</b>	<b>32 680</b>	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>14</b>	<b>14</b>	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	<b>879.24</b>	<b>970.82</b>	
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	ECLA	<b>1.293</b>	<b>1.316</b>
		Bornay	<b>2.191</b>	<b>2.016</b>
		Gevingey	<b>1.783</b>	<b>1.721</b>
Indicateurs de performance				
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<b>&gt; 98.2 %</b>	<b>97.9 %</b>	
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	<b>90/120</b>	<b>90/120</b>	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	<b>0</b>	<b>0</b>
		STEP Montmorot	<b>0</b>	<b>0</b>
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	<b>0</b>	<b>0</b>
		STEP Montmorot	<b>0</b>	<b>100</b>
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	STEP Courlaoux	<b>0</b>	<b>0</b>
		STEP Montmorot	<b>0</b>	<b>100</b>
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100</b>	<b>100</b>	
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€]	<b>103</b>	<b>0</b>	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	<b>0.1</b>	<b>0</b>	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	<b>0.43</b>	<b>1.20</b>	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0.28</b>	<b>0.55</b>	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	STEP Montmorot	<b>92.30 %</b>	<b>94.54 %</b>
		STEP Courlaoux	<b>75 %</b>	<b>96 %</b>
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<b>110/120</b>	<b>110/120</b>	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	<b>2.95</b>	<b>2.8</b>	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>74.93 %</b>	<b>87.85 %</b>	
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	<b>1.05</b>	<b>0.33</b>	